



# Baie de Sienne



## Situation

Sur la côte occidentale du Cotentin, la baie de Sienne se situe à l'ouest de Coutances sur les communes d'Agon-Coutainville, d'Heugueville-sur-Sienne, Montchaton, Montmartin-sur-Mer, Régneville-sur-Mer et Tourville-sur-Sienne.

### Typologie

Paysage et terroir

### Communes concernées

Agon-Coutainville, Heugueville-sur-Sienne, Montchaton, Montmartin-sur-Mer, Orval, Régneville-sur-Mer, Tourville-sur-Sienne

### Surface terrestre

2 061 ha

### Surface maritime

42 ha

### Date d'inscription

Arrêté du 24 août 1973



La Sienne en amont du Pont de la Roque

DREAL/P. Gaineau

## Histoire

Au cours des temps, le rivage ouest du Cotentin évolue considérablement au rythme des régressions et des transgressions marines. La Baie de Sienne (havre de Regnéville) se forme progressivement sous l'action de la mer, du vent et de petits fleuves côtiers : la Sienne et la Souilles. L'estuaire, soumis au marnage important du golfe normano-breton, est envahi à chaque marée par la mer qui apporte des sédiments marins. Le sable s'accumule le long du rivage en cordons dunaires et crée deux flèches protégeant le havre des houles du large. Au Moyen-Age, le port de Regnéville connaît un développement avec la création des foires de Montmartin et d'Agon. Les terres « vaines et vagues » sont la propriété de tous les habitants sous forme de communaux :

mielles, grèves, tanguières et dunes ... Laisseries à la végétation naturelle, elles sont parcourues de troupeaux. Au XIII<sup>e</sup> siècle, la construction du château de Regnéville permet au pouvoir royal de récupérer l'argent des taxes sur les marchandises qui transitent par son port. Dans cette région de huguenots où les anglais sont toujours une menace, le château, refuge de séditieux, est démantelé par Richelieu en 1637. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la région est en plein essor économique et le havre prend de l'importance. De nombreux voiliers viennent charger et décharger pierres à chaux, produits agricoles, charbon, ardoises et diverses marchandises. A partir de 1840 apparaissent digues, phare et mouillage qui facilitent le cabotage du charbon et le transport de la pierre à



chaux vers la batterie de fours du Rey. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'avènement de la marine à vapeur et le chemin de fer entraînent le déclin du trafic maritime dans le havre. Les ports d'échouage de Coutainville, d'Agon et de Regnéville sont peu à peu abandonnés. Avec la première guerre mondiale, les travaux d'entretien et de dragage cessent, les fours à chaux s'éteignent et l'économie maritime est moribonde. L'arrêt des extractions de tangué (utilisée comme amendement) change le visage du havre. Le fond de l'estuaire s'exhausse et des herbues pâturés par les moutons couvrent l'espace. Dans les dunes, les cultures maraîchères se développent. Inexorablement, le havre continue de s'envaser malgré quelques travaux. De nombreuses études voient le jour et des ouvrages importants sont envisagés, comme la canalisation de la Sienne ou la construction d'un barrage à l'entrée de l'estuaire. En 1973, un vaste site inscrit est instauré afin d'éviter leurs réalisations et de protéger les paysages uniques du havre. En 1982, la Pointe d'Agon et la rive nord du havre entrent dans les Espaces Naturels Sensibles du Département et une zone de préemption est créée au profit du Conseil Général et du Conservatoire du Littoral. En février 1987, le havre et le domaine public maritime sont classés parmi les sites (voir site 50030) afin de préserver son paysage et les richesses naturelles qu'il ren-



*Le Pont de la Roque et Heugueville*

DREAL/P. Gailineau

ferme. Cette mesure doit également faire cesser tous les projets de défenses contre la mer entraînant une modification profonde et irréversible du milieu naturel.

## Le site

Le site inscrit de la Baie de Sienne entoure le site classé du Havre de Regnéville (site 50030) et concerne la partie terrestre en périphérie du Domaine Public Maritime. Au nord de la Pointe d'Agon, la station Balnéaire d'Agon-Coutainville, tentaculaire, commence à grignoter l'espace du site inscrit. Près de l'école de voile, le front de mer est très aménagé avec bâtiments, digue promenade, cale bétonnée, enrochements... A l'arrière d'un cordon dunaire assez dégradé, les anciennes mielles disparaissent peu à peu avec l'implantation de résidences de vacances, de bungalows, de campings... Vers l'est, en allant vers le Mont Morel, on retrouve les mielles légumières. Cet espace plat est traversé de chemins (les charrières) se coupant à angle droit. Ils sont longés de talus et de maigres haies qui desservent les parcelles légumières sableuses colorées des verts tendres des carottes et des poireaux. Du Mont Morel, le terrain s'élève en pente douce vers la Rue d'Agon qui étire ses pittoresques maisons sur la ligne de crête. C'est un charmant hameau, aux



*Cordon dunaire à Agon-Coutainville*

DREAL/P. Gailineau



constructions bien restaurées. Il domine le havre en ménageant de très beaux points de vue. Sur les pentes, des prairies et des parcelles cultivées, parfois maillées de haies, occupent l'espace jusqu'aux abords plus dénudés du havre. Tourville-sur-Sienne marque l'entrée d'un paysage plus vallonné et bocager. Sur son belvédère, la bourgade domine de vastes étendues colorées de toutes les nuances des verts des prairies, des cultures et, tout en bas, des herbous. Selon l'heure de la marée, la Sienna, élargie par le flux, se dessine en méandres argentés sur le vert bronze des prés salés ou les ocres des sables de son lit lorsque le reflux l'amincit. De l'église, la vue s'étend au loin vers le havre, l'horizon bleuté de la mer et la verte campagne de Regnéville et Montchaton, au sud. A l'est de Tourville, le ruisseau des Vaux a creusé une vallée étroite et boisée. A Heugueville-sur-Sienne le relief s'accroît. La « Campagne de Haut » culmine à plus de 80 m. au-dessus du havre. Le maillage bocager se resserre et enclos des parcelles cultivées plus petites. Le ruisseau du Grand Douit descend vers la Sienna entouré de prairies étroites bordées de haies. Si la rue de la Sienna (D 72), s'urbanise peu à peu entre l'église d'Heugueville-sur-Sienne et la cour Macé, la D 650 qui longe ici le havre ménage des vues superbes sur les herbous déchirés par le lit ocre de la Sienna. Au fond du havre, un nouveau pont traverse la Sienna. Vers l'aval,



Heugueville vue de l'église d'Urville

DREAL/P. Galigneau



DREAL/P. Galigneau

Mielles charrière du commerce

le vieux Pont de la Roque, éventré depuis la dernière guerre, précède la vaste étendue plate des herbous sillonnée de moutons. A l'amont, la vallée de la Sienna devient plus étroite, encadrée par les hauteurs d'Orval et de Montchaton. Perchée sur sa butte, l'église de Montchaton domine une campagne vallonnée et paisible. De vieilles demeures se blottissent parmi les cultures et les prairies entourées de haies discontinues. L'enclos paroissial offre un superbe panorama vers le Pont de la Roque, Heugueville, Bricqueville, les flèches de la cathédrale de Coutances et la campagne d'Orval. Le fond de vallée, humide et plat, est le domaine des bovins qui y pâturent tandis que tout autour, sur les pentes, de grandes parcelles sont mises en culture. Vers Regnéville, le sud du havre présente un relief moins élevé. La campagne est sillonnée de routes étroites qui traversent des champs cultivés et de charmants hameaux qui s'étirent le long des rues : Urville, Incleville ou Grimouville blotti au pied de son église. Le GR 223, qui fait le tour du havre, offre aux randonneurs une promenade pleine de découvertes dans un paysage superbe.



## Devenir du site

Le site inscrit de la Baie de Sienna qui entoure le site classé du havre de Régneville, présente des visages différents. Au nord-ouest, Agon-coutainville subit la pression du développement touristique de la station balnéaire et les mielles semblent très convoitées. Si à Heugueville-sur-Sienne les constructions se densifient le long de la voie principale, le site tout autour conserve un caractère rural affirmé où le bocage du Centre Manche est encore très présent. Le site a été délimité avec soin en suivant les routes sur les crêtes des collines afin de préserver les magnifiques panoramas sur le havre. Si le maillage bocager est parfois dégradé, il subsiste encore et les hameaux et les villages conservent tous leurs attraits. Aujourd'hui, le site est encore préservé mais il faudra sans doute veiller à l'urbanisation qui pourrait trop peser sur le front de mer et sur les collines qui encadrent un paysage unique. L'agriculture joue un rôle important pour le maintien des paysages, les haies s'éclaircissent et les parcelles cultivées s'agrandissent, notamment sur les terrains les moins pentus.



*Le littoral d'Hauteville-sur-Mer*

DREAL/P. Gallineau

L'inscription est une mesure nationale reconnaissant la qualité locale d'un paysage. Elle permet d'alerter et de sensibiliser les acteurs locaux aux qualités pittoresque, historique, scientifique ou légendaire d'un lieu. C'est pourquoi :

- Les travaux susceptibles de modifier l'aspect des lieux sont soumis à déclaration préalable auprès de l'administration 4 mois à l'avance. (Article L 341.1 et suivants et R 341.9 et suivants du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R 111.42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L 581.4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (article L 126.1 du code de l'urbanisme).